



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports

Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie

Seizième session

Genève, 16 et 17 mai 2017

Rapport du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie sur sa seizième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1-3	2
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	4	2
III. Rapport sur la phase 3 du projet LTEA (point 2 de l'ordre du jour)	5-13	2
IV. Questions diverses (point 3 de l'ordre du jour)	14	4
V. Résumé des décisions (point 4 de l'ordre du jour)	15	4



I. Participation

1. Le Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) a tenu sa seizième session les 16 et 17 mai 2017 à Genève. Les représentants des États membres de la Commission économique pour l'Europe suivants y ont participé : Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Pologne, République Islamique d'Iran et Turquie.
2. L'organisation intergouvernementale suivante était représentée : Commission économique eurasiennne.
3. À l'invitation du secrétariat, l'entreprise PLASKE JLC ainsi qu'un consultant de la Fédération de Russie ont également assisté à la réunion.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.2/31.

4. Le Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie (le Groupe d'experts) a adopté l'ordre du jour de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.5/GE.2/31.

III. Rapport sur la phase 3 du projet LTEA (point 2 de l'ordre du jour)

5. Le Groupe d'experts a examiné le projet de rapport sur la phase 3 du projet LTEA (document informel n° 1) établi par l'Institut de recherche scientifique sur les transports automobiles de Moscou avec l'aide du secrétariat. Les chapitres I à III ont fait l'objet d'un examen général alors que les chapitres IV et V ont été étudiés en détail.

6. Le Groupe d'experts a demandé au consultant d'apporter les modifications suivantes au rapport, avec l'aide du secrétariat :

a) Modifier le texte existant en précisant l'impact des questions abordées dans le chapitre I sur l'opérationnalisation des axes Europe-Asie, notamment :

i) Section 1 du chapitre I :

Expliquer l'incidence de la situation économique et commerciale décrite sur la mise en service des axes Europe-Asie.

ii) Section 2 du chapitre I :

a. Analyser les flux d'échanges entre les différents partenaires commerciaux en Europe et en Asie présentés dans les tableaux et décrire ces flux dans le contexte de l'opérationnalisation des axes Europe-Asie (al. 1 de la section 2 du chapitre I) ;

b. Examiner d'abord les groupes de produits avant de formuler des commentaires dans le contexte de l'opérationnalisation des axes Europe-Asie (al. 2 de la section 2 du chapitre I).

iii) Section 3 du chapitre I :

a. Donner des indications sur la part respective des transports maritimes, terrestres et aériens dans les flux d'ensemble (al. 1 de la section 3 du chapitre I) ;

b. N'examiner la situation des transports maritimes réguliers, c'est-à-dire l'impact du secteur des transports maritimes et la concurrence de ce secteur pour les groupes de produits adaptés aux transports intérieurs, que dans le contexte de l'opérationnalisation des axes Europe-Asie, (al. 2 de la section 3 du chapitre I) ;

c. Examiner les transports ferroviaires dans leur ensemble avant de s'attacher aux trains-blocs porte-conteneurs (al. 3 de la section 3 du chapitre I) ;

d. Ajouter une analyse du tableau des activités régulières de transport de conteneurs ferroviaire de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (al. 3 de la section 3 du chapitre I) ;

- e. Expliquer le rôle des projets décrits dans l'alinéa 3 de la section 3 du chapitre I ;
- f. N'examiner la situation du transport aérien, que dans le contexte de l'opérationnalisation des axes Europe-Asie, c'est-à-dire de la concurrence des transports aériens pour les groupes de produits adaptés aux transports intérieurs (al. 5 de la section 3 du chapitre I).
- iv) Section 4 du chapitre I :
- a. Faire en sorte que le chapitre mette l'accent sur l'infrastructure matérielle plutôt que sur la gestion de l'infrastructure ou sur les flux de trafic et que cet examen soit mené dans la mesure du possible le long des axes Europe-Asie en faisant ressortir les liaisons manquantes ou les tronçons les moins bien pourvus ;
- b. N'examiner les connexions entre le transport aérien, les ports maritimes et l'arrière-pays que dans le contexte de l'opérationnalisation des axes Europe-Asie.
- b) Modifier le chapitre II, notamment :
- i) Donner des détails sur les projets de Chemin de fer transeuropéen et d'Autoroute transeuropéenne (TER et TEM), plus précisément sur la contribution des investissements effectués dans ce cadre à l'opérationnalisation des axes Europe-Asie ;
- ii) Ajouter des informations sur les axes Via Carpathia et Europe-Chine occidentale ;
- iii) Ajouter des informations en provenance de Turquie sur le projet de Réseau transeuropéen de transport (RTE-T) de l'Union européenne.
- c) Modifier la formulation des tableaux des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM) du chapitre IV pour l'aligner sur la formulation révisée adoptée lors de la réunion ;
- d) Revoir et repenser la conception des cartes et des graphiques et vérifier la numérotation des tableaux dans tout le rapport ;
- e) Réviser le texte en veillant à la fluidité entre les paragraphes et à la cohérence des expressions utilisées dans l'ensemble du rapport.
7. Compte tenu des procédures internes de l'ONU en matière de traitement de documents, le Groupe d'experts a prié le secrétariat de soumettre les chapitres IV et V du rapport sur la phase 3 du projet LTEA en tant que document officiel traduit dans toutes les langues officielles de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE-ONU) à la prochaine session du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) en septembre 2017. Le secrétariat a en outre été invité à soumettre l'ensemble du rapport avec les modifications acceptées en tant que document informel à la session de septembre du WP.5.
8. Le Groupe d'experts a également demandé au secrétariat que le document officiel contenant les chapitres IV et V soit diffusé en vue de son examen final par les experts entre le 25 mai et le 9 juin. Cet examen par les experts devrait porter principalement sur la validation des termes utilisés dans le tableau des AFOM. Le document informel contenant le rapport intégral devrait être communiqué aux fins de son examen final entre le 4 et le 18 août. Il devrait ensuite être finalisé et soumis aux membres du WP.5 avant fin août.
9. Le Groupe d'experts a demandé à son président de présenter en son nom le rapport intégral sur la phase 3 du projet LTEA à la session de septembre du WP.5.
10. Une fois le rapport approuvé par le WP.5 et notamment les recommandations qui y figurent, le Groupe d'experts a invité le secrétariat à communiquer les recommandations aux organes de la CEE qui se consacrent à des questions spécifiques : le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2), le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) et le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30).

11. Le Groupe d'experts a examiné les modalités de l'organisation de la conférence internationale pour le lancement de l'« opérationnalisation des liaisons de transport Europe-Asie ».

12. Le Groupe d'experts a décidé :

a) Que la conférence devrait s'attacher à atteindre des résultats concrets, comme l'élaboration d'un plan de mesures volontaires à prendre par les gouvernements et les entreprises qui mettent en œuvre les recommandations figurant dans le rapport sur la phase 3 du projet LTEA ;

b) Qu'elle devrait être marquée par la participation active de nombreux représentants de gouvernements, d'entreprises, d'institutions scientifiques, d'organisations internationales et d'autres parties prenantes ;

c) Qu'elle devrait être organisée sous forme des tables rondes (3-4 tables rondes) sur le modèle du Forum de Davos avec des intervenants issus de gouvernements, d'entreprises, d'institutions scientifiques et d'organisations internationales, éventuellement de haut niveau, qui débattent avec l'aide d'un modérateur, des mesures nécessaires à la mise en œuvre des recommandations ;

d) Qu'il devrait s'agir de préférence d'une réunion d'une journée et demie à deux jours, avec interprétation, qui se tiendrait dans le courant du deuxième ou du troisième trimestre de 2018 ;

e) Que l'intégralité du rapport officiel sur la phase 3 du projet LTEA devrait être diffusé au moins en anglais et en russe lors de la conférence.

13. Le Groupe d'experts a demandé au Président de présenter au WP.5 sa recommandation relative aux modalités et au calendrier de la conférence sur l'« opérationnalisation des liaisons de transport Europe-Asie ».

IV. Questions diverses (point 3 de l'ordre du jour)

14. Aucune autre question présentant un intérêt pour les travaux du groupe n'a été soulevée lors de la réunion.

V. Résumé des décisions (point 4 de l'ordre du jour)

15. Le Groupe d'experts a adopté les décisions de la seizième et dernière session de la phase 3 du projet LTEA comme indiqué dans la section III du rapport (point 2 de l'ordre du jour).
